

SARL MAISON ROY

Dossier d'enregistrement pour l'exploitation
d'installations de préparation ou conservation de
produits alimentaires d'origine végétale
Rubrique 2220

à BELLEVIGNE (16)

Destinataire	Société	Email	Téléphone
Gauthier ROY	SARL MAISON ROY	gauthier@gazeification-roy.com	06 32 31 30 31

Numéro de version	Établie par	Vérfié par	Approuvé par	Date
1	E. BOILEAU	C. MUSSET	Gauthier ROY	22/02/2022

*ENVIRONNEMENT XO SARL
N° SIRET : 810 339 636 000 29
59 av de Beaupréau local n°5
17390 LA TREMBLADE
Tel : 06 63 55 85 22
Mail : cedric.musset@e-xo.fr*



TABLE DES MATIERES

1. LE DEMANDEUR	7
1.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE.....	7
1.2 DONNEES SUR LE SITE	7
1.3 ORGANIGRAMME – ORGANISATION – FONCTIONNEMENT	8
2. LE CONTEXTE DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT	8
3. LOCALISATION DES INSTALLATIONS.....	9
4. HISTORIQUE DE LA SOCIETE ET DU SITE.....	11
4.1 HISTORIQUE DE LA SOCIETE	11
4.2 HISTORIQUE DU SITE	11
5. DESCRIPTION DU SITE ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES	12
5.1 PRESENTATION DU SITE.....	12
6. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES EXISTANTES.....	12
7. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES PROJETEES.....	13
7.1 NOMENCLATURE ICPE	13
7.2 NOMENCLATURE LOI SUR L'EAU	14
8. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PROJETEES.....	15
8.1 AMENAGEMENTS PREVUS.....	15
8.1.1 BATIMENT 1 : BATIMENT DE PRODUCTION	15
8.1.2 BATIMENT 2 : BATIMENT DE STOCKAGE	16
8.1.3 CUVES DE GAZ.....	16
8.2 PRODUCTION D'EFFLUENTS	16
8.2.1 LES EFFLUENTS ISSUS DU PROCESS	16
8.2.2 LES EAUX USEES SANITAIRES	18
8.2.3 LES ECOULEMENTS ACCIDENTELS.....	18
8.2.4 LES EAUX PLUVIALES	19
8.3 UTILITES.....	19
8.3.1 ALIMENTATION EN EAU.....	19
8.3.2 ELECTRICITE.....	19
8.3.3 GAZ	19
8.3.4 GROUPES FROID ET COMPRESSEURS.....	19
8.3.5 DECHETS.....	20
8.3.6 SYNTHESE DES CONSOMMATIONS DE L'INSTALLATION	20
8.3.7 MOYENS DE SECOURS	20
8.3.8 MOYENS DE SURVEILLANCE	23
8.4 CIRCULATION SUR LE SITE.....	23
9. SYNTHESE DES CARACTERISTIQUES DES CONSTRUCTIONS.....	24
9.1 CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES.....	24
9.2 CANTONNEMENTS ET DESENFUMAGE	26
10. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	26
10.1 CAPACITES TECHNIQUES.....	26
10.2 CAPACITES FINANCIERES	26
11. COMPATIBILTE DU PROJET AUX DOCUMENTS ET SERVITUDES D'URBANISME	28
11.1 CARTE COMMUNALE	28
11.2 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	28
12. COMPATIBILTE DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES	34
12.1 SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE ET SAGE).....	35
12.1.1 SDAGE ADOUR-GARONNE.....	35
12.1.2 SAGE CHARENTE.....	37
12.2 SCHEMAS REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DES CARRIERES (SRC ET SDC)	40
12.3 PLANS DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PNDP ET PRPGP)	40

12.3.1	PLAN NATIONAL DE PREVENTION DES DECHETS (PNPD).....	40
12.3.2	PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD).....	41
12.4	PROGRAMMES D' ACTIONS NATIONAL ET REGIONAL NITRATES (PAN ET PAR).....	47
12.5	MESURES FIXEES PAR L'ARRETE PREVU A L'ARTICLE R. 222-36 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	49
13.	REMISE EN ETAT ET USAGE FUTUR DU SITE EN FIN D'EXPLOITATION	49
14.	EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	50
14.1	RECENSEMENT DES ZONES NATURA 2000 A PROXIMITE DU SITE	50
14.1.1	FR5400410 - LES CHAUMES BOISSIERES ET COTEAUX DE CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	51
14.1.2	FR5402009 - VALLEE DE LA CHARENTE ENTRE ANGOULEME ET COGNAC ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS (SOLOIRE, BOEME, ECHELLE)	52
14.2	RECENSEMENT DES AUTRES ZONES PROTEGEES A PROXIMITE DU SITE	54
14.2.1	ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF).....	54
14.2.2	SITES INSCRITS – SITES CLASSES	55
14.2.3	ZONES HUMIDES	55
14.2.4	CONTINUITES ECOLOGIQUES	58
14.2.5	ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)	59
14.3	EVALUATION DES INCIDENCES.....	59
14.3.1	SYNTHESE DES ACTIVITES EXISTANTES ET PROJETEES	60
14.3.2	INCIDENCES SUR LA FAUNE ET LA FLORE	60
14.3.3	RAPPEL DES MESURES DE PREVENTION DES POLLUTIONS PROJETEES ET CONCLUSION	60
15.	JUSTIFICATION DU NON-BASCULEMENT EN PROCEDURE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	62
16.	RELEVÉ DE JUSTIFICATIFS DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS DE L'ARRETE DE PRESCRIPTIONS GENERALES DU 14/12/2013 RELATIF AUX INSTALLATIONS CLASSEES RELEVANT DU REGIME DE L'ENREGISTREMENT AU TITRE DE LA RUBRIQUE 2220	63
17.	DEMANDE D'AMENAGEMENT DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES.....	105
ANNEXES	107

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Situation géographique générale.....	9
Figure 2 – Localisation du site au niveau communal.....	9
Figure 3 – Vue aérienne du site.....	10
Figure 4 – Localisation du périmètre ICPE.....	10
Figure 5 – Photographies aériennes (IGN) du site en 1980 et 1997.....	11
Figure 6 – Localisation des installations existantes.....	12
Figure 7 – Extrait de la carte communale de la commune de BELLEVIGNE.....	28
Figure 8 – Servitude AC1.....	29
Figure 9 – Servitude AC2.....	29
Figure 10 – Servitude AC4.....	30
Figure 11 – Servitude AS1.....	30
Figure 12 – Servitude T5.....	31
Figure 13 – Servitudes PT2.....	31
Figure 14 – Servitudes PT1.....	32
Figure 15 – Servitude I3.....	32
Figure 16 – Servitude I4.....	33
Figure 17 – Servitude INT1.....	33
Figure 18 – Carte de situation du projet vis à vis du règlement du SAGE Charente.....	38
Figure 19 – Localisation des secteurs NATURA 2000.....	51
Figure 20 - Localisation des zones naturelles d'intérêt floristique et faunistiques (ZNIEFF) à proximité.....	55
Figure 21 – Milieux potentiellement humides.....	56
Figure 22 – Zones humides potentielles.....	56
Figure 23 – Prélocalisation des zones humides en Charente.....	57
Figure 24 – Zones humides et plans d'eau - inventaires.....	57
Figure 25 – Trame verte et bleue : extrait du SRCE Poitou-Charente.....	58

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Identification de la personne morale.....	7
Tableau 2 - Données sur le site.....	7
Tableau 3 - Coordonnées géographiques du site.....	9
Tableau 4 – Emprises cadastrales du site et propriétaires des parcelles.....	10
Tableau 5 - Emprises au sol des constructions existantes.....	12
Tableau 6 – Classement des installations et activités au terme du projet.....	13
Tableau 7 – Classement du site au titre de la loi sur l'eau.....	14
Tableau 8 – Quantités journalières de matières premières entrantes et de produits finis produits.....	15
Tableau 9 – Stockages par local du bâtiment 1.....	15
Tableau 10 – Stockages du bâtiment 2.....	16
Tableau 11 – Composition moyenne d'une palette de produits finis.....	16
Tableau 12 – Valeurs limites d'émissions et flux rejetés par l'installation de traitement des eaux usées de process.....	17
Tableau 13 - Paramètres et fréquences de surveillances de l'installation de traitement.....	17
Tableau 14 – Volume nécessaire au confinement lors d'un sinistre.....	18
Tableau 15 – Caractéristiques des groupes de froid.....	19
Tableau 16 – Caractérisation des déchets produits par le site à l'issue du projet.....	20
Tableau 17 – Synthèses des consommations.....	20
Tableau 18 – Résultats du dimensionnement des besoins en eau.....	21
Tableau 19 – Calcul D9.....	22
Tableau 20 – Circulation sur le site.....	23
Tableau 21 – Caractéristiques constructives des locaux à risques incendie de l'installation projetée.....	24
Tableau 22 – Caractéristiques constructives des autres locaux de l'installation projetée.....	25
Tableau 23 – Surfaces cumulées des DENFC par cantonnement.....	26
Tableau 24 – Capacités d'autofinancement et chiffres d'affaires.....	26
Tableau 25 – Investissements du projet.....	27
Tableau 26 – Monuments historiques inscrits ou classés au sein de la commune de BELLEVIGNE.....	28
Tableau 27 – Compatibilité du site avec les orientations et dispositions du SDAGE Adour-Garonne.....	36
Tableau 28 – Objectifs et orientations du SAGE Charente.....	39

Tableau 29 – Compatibilité du projet avec le PRPGD	46
Tableau 30 – Secteurs NATURA 2000 recensés à proximité du projet	50
Tableau 31 – Coordonnée de la zone NATURA 2000 FR5400410	51
Tableau 32 – Classes d'habitat et couverture de la zone NATURA 2000 FR5400410	51
Tableau 33 – Menaces et pression ayant une incidence sur la zone NATURA – FR5400410	52
Tableau 34 – Coordonnées géographiques de la zone NATURA 2000 FR5402009	52
Tableau 35 – Classes d'habitat et couverture de la zone NATURA 2000 FR5402009	52
Tableau 36 – Menaces et pression ayant une incidence sur la zone NATURA – FR5402009	53
Tableau 37 – ZNIEFF recensées à proximité du projet	54
Tableau 38 – Secteurs et zonages de protection de la biodiversité	59
Tableau 39 – Compatibilité du site avec l'arrêté du 14/12/2013	104

1. LE DEMANDEUR

1.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

N° identification RCS	Angoulême B 482 230 554
SIRET	482 230 5540 0024
Date d'immatriculation	11/05/2005
Dénomination sociale	SARL MAISON ROY
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Capital social	2 000.00€
Adresse du siège	ZA LA MEYNARDERIE 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE
Activités principales (Code APE)	Activités de conditionnement (8292Z)
Gérant	M Gauthier ROY
Date de commencement de l'activité	11/05/2005

Tableau 1 - Identification de la personne morale

1.2 DONNEES SUR LE SITE

Adresse du site	7 PONTI ET FOUR DU LOUP 16120 BELLEVIGNE
Gérant	M Gauthier ROY
Téléphone	06 32 31 30 31 / 05.45.66.21.71
Mail	gauthier@gazeification-roy.com
Nature de l'établissement	Préparation et conditionnement de boissons
Code APE (NAF)	Activités de conditionnement (8292Z)
Effectifs projetés sur le site	20
Horaires de fonctionnement	
- Bureaux	8h00-17h00
- Chaines production	6h-21h
Nombre de jours travaillés	230

Tableau 2 - Données sur le site

1.3 ORGANIGRAMME – ORGANISATION – FONCTIONNEMENT

L'équipe de direction comprend trois associés :

- Monsieur Gauthier ROY : Gérant, responsable commercial
- Madame Adeline ROY : Associée, responsable site de production et administration
- Monsieur Sébastien SEMERY : Associé, responsable site production et technique (dont sécurité)

L'entreprise comprend également :

- une assistante administrative,
- un référent production,
- un référent chai¹,
- un chef de ligne,
- un cariste,
- des salariés de production.

Les effectifs présents sur site seront ainsi de 20 personnes.

Les locaux seront ouverts de 8h à 17h pour la partie administrative et de 6h à 21h pour la partie chaînes de production. Ils seront fermés en dehors des horaires de fonctionnement. Le site sera clôturé et l'accueil de visiteurs pendant les heures d'ouverture fera l'objet d'un signalement obligatoire à l'accueil.

2. LE CONTEXTE DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT

La société MAISON ROY SARL exploite actuellement une installation de conditionnement de boissons sur le territoire de la commune de CHATEAU-NEUF-SUR-CHARENTE. L'entreprise souhaite déménager son installation vers un nouveau site, lui permettant d'étendre ses capacités de production. Le site envisagé est localisé sur le territoire de la commune de BELLEVIGNE. Il s'agit d'un site présentant des constructions existantes d'ores anciennement exploitées par la scierie MOUCHE-CHENE et à l'arrêt depuis 2018.

Ce projet nécessite le dépôt d'un dossier d'enregistrement au titre de la rubrique 2220 – Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale. Ce document constitue le dossier de demande d'enregistrement.

¹ L'installation ne comporte pas de stockage d'alcool relevant de la rubrique 4755

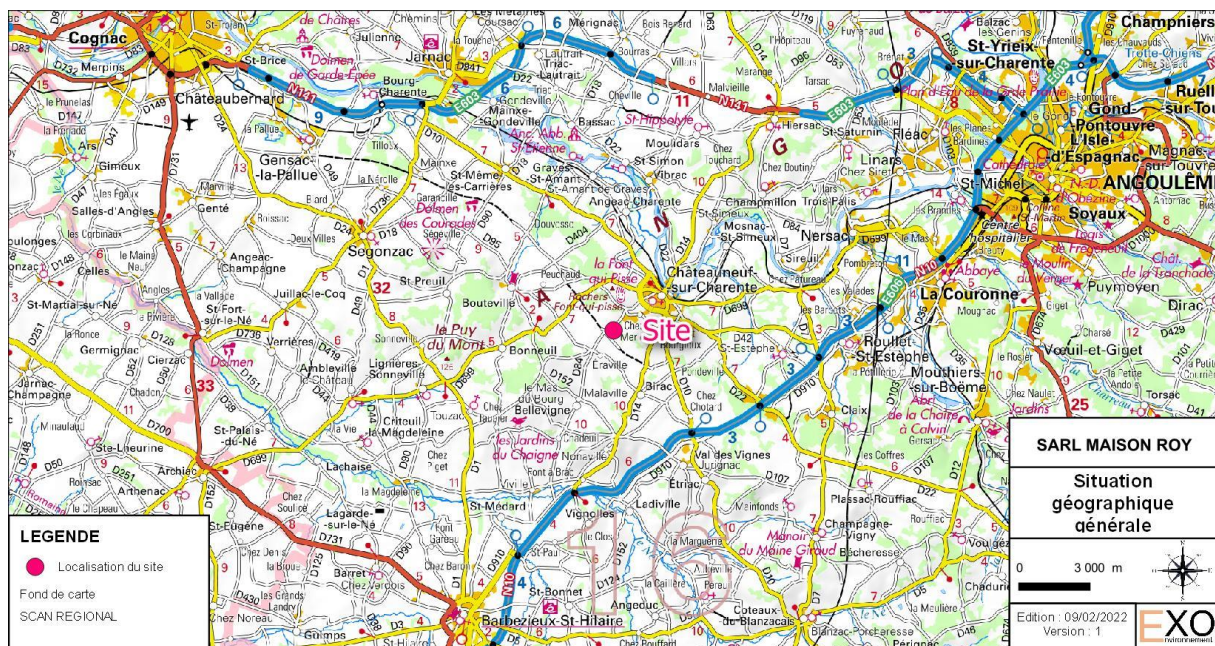
3. LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Le projet de la société MAISON ROY SARL est situé dans le département de la CHARENTE :

- sur le territoire de la commune déléguée d'ERAVILLE, intégrée à la commune nouvelle de BELLEVIGNE en 2017 (code postal 16120 et code INSEE 16204),
- 7 PONTI ET FOUR DU LOUP 16120 BELLEVIGNE,
- à 23 km au sud-est de COGNAC et à 20 km au sud-ouest d'ANGOULEME.

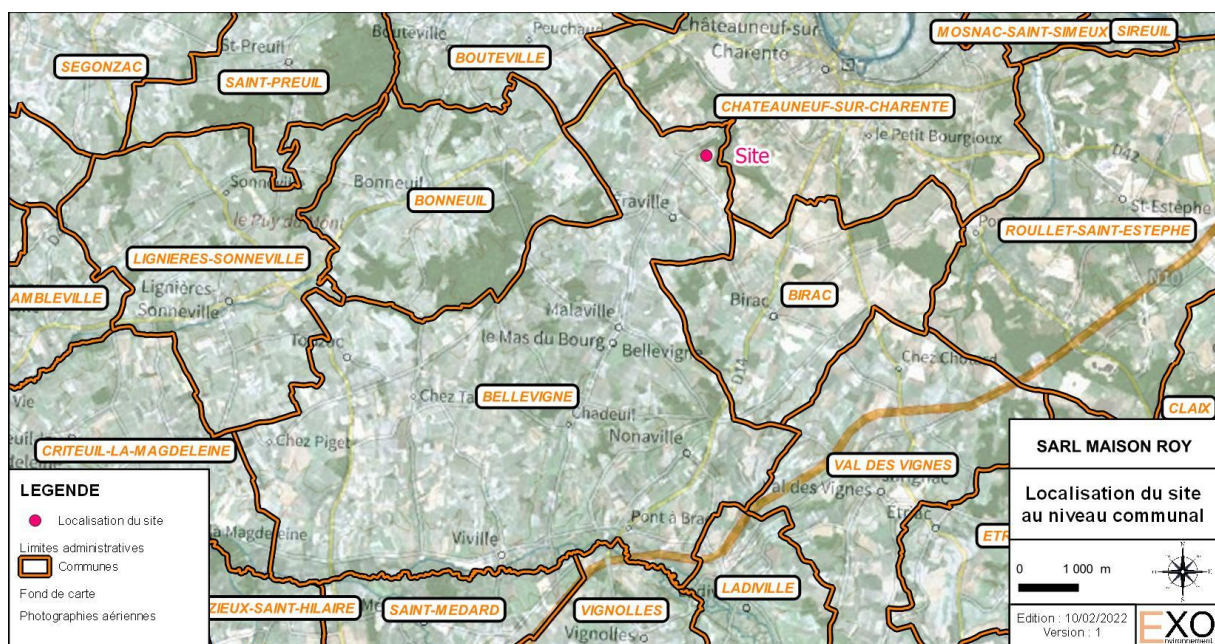
Référentiel	WGS84	Lambert II Etendu	Lambert 93
X	-0.079085	2 067 817.75	459 963
Y	45.584644	411 492.46	6 503 030
Z		67 m NGF	

Tableau 3 - Coordonnées géographiques du site



Source : IGN

Figure 1 – Situation géographique générale



Source : IGN

Figure 2 – Localisation du site au niveau communal

Un plan de situation au 1/25000 est présenté en ANNEXE 12. L'environnement du site à 35 et 100m est également présenté sur le plan d'ensemble et le plan des abords en ANNEXE 14.



Source : IGN

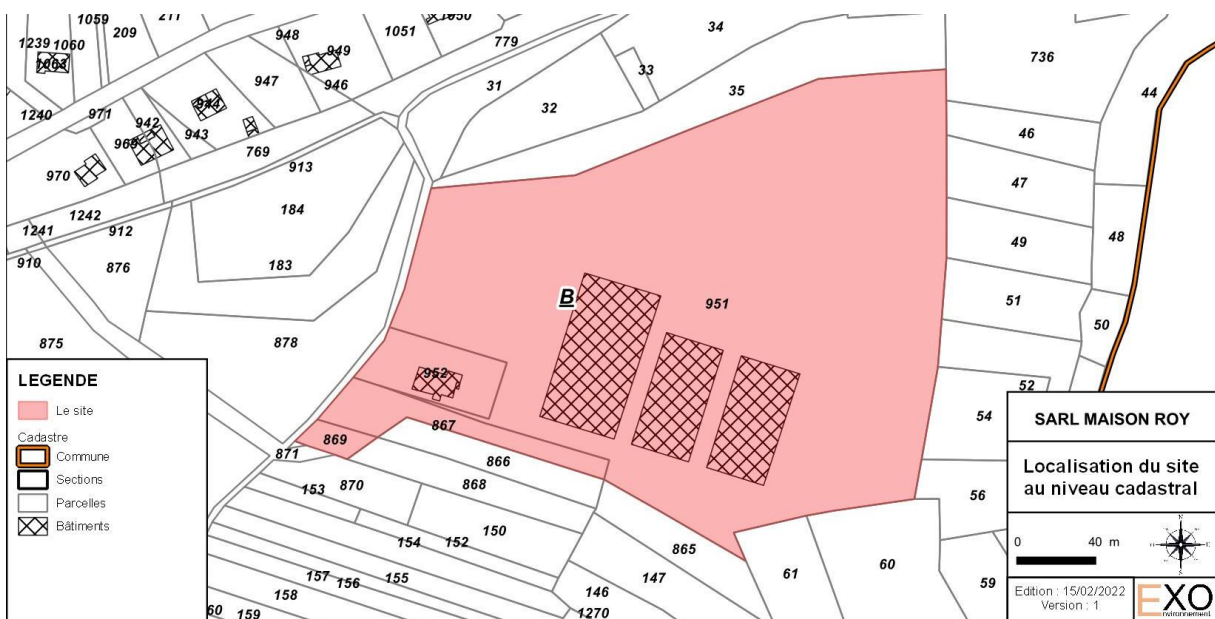
Figure 3 – Vue aérienne du site

Le tableau suivant précise les parcelles cadastrales sur lesquelles seront implantées les installations.

Référence cadastrale	Adresse	Surface cadastre (m ²)	Propriétaire de la parcelle
129 B 951	7 PONTI ET FOUR DU LOUP 16120 BELLEVIGNE	47 325	SCI ROY-SEMERY
129 B 952	5 PONTI ET FOUR DU LOUP 16120 BELLEVIGNE	2 015	SCI ROY-SEMERY
129 B 867	BOIS DU CHAMP DE CROIX ET 16120 BELLEVIGNE	1 610	SCI ROY-SEMERY
129 B 869	BOIS DU CHAMP DE CROIX ET 16120 BELLEVIGNE	400	SCI ROY-SEMERY
TOTAL =		51 350	

Tableau 4 – Emprises cadastrales du site et propriétaires des parcelles

Le périmètre ICPE est représenté ci-après.



Source : Cadastre Etalab

Figure 4 – Localisation du périmètre ICPE

4. HISTORIQUE DE LA SOCIETE ET DU SITE

4.1 HISTORIQUE DE LA SOCIETE

Source : gazeification-roy.com

En 1929 qu'Ernest ROY, viticulteur en Charente, décide de se lancer dans une nouvelle entreprise : la gazéification à façon [...] il devint alors l'un des précurseurs dans le métier de gazéificateur à la propriété. La crise de 1929, poussant chacun à trouver de nouveaux débouchés pour ses produits, a permis à Ernest ROY de faire prospérer son affaire en proposant à sa clientèle de viticulteurs de produire des mousseux gazéifiés d'entrée de gamme (moins coûteux que des méthodes traditionnelles) accessibles à tous les portefeuilles. Dès lors et depuis neuf décades, les générations ne cessent de se succéder, se transmettant ainsi un savoir-faire inégalable. Robert ROY qui, aidé de sa femme Anne-Marie, va continuer à développer l'affaire en intervenant notamment dans le bordelais et le Marmandais; ils sont alors connus sous le nom de "ROY Champagne".

C'est en 1984 que Bruno ROY, le Benjamin de la famille ROY, prend les rênes de la structure. Dès lors, [...], l'entreprise commence à prospérer. Bruno ROY façonne sa renommée et se crée un nom dans le milieu viticole. [...] En 2005, fort de cette réputation, la nouvelle et quatrième génération, Adeline et Gauthier, entrent dans l'entreprise, la SARL MAISON ROY est créée. Profitant d'une belle notoriété, l'objectif est clair, il faut développer de nouveaux marchés.

C'est en 2007, lors du départ de Bruno ROY, que Sébastien devient un associé à part entière de la MAISON ROY. Déjà employé saisonnier de la structure depuis quelques années, il s'investit et œuvre pour développer la société et assurer des prestations de qualité.

4.2 HISTORIQUE DU SITE

Le site en cours d'acquisition par la SCI ROY-SEMERY en vue d'y implanter l'installation de conditionnement de boissons de la société SARL MAISON ROY qui était exploité par la société MOUCHE-CHENE depuis les années 80 (voir photos aériennes ci-dessous) et jusqu'en décembre 2018.

La société de MOUCHE-CHENE avait une activité de travail du bois (scierie). Ce site n'est pas listé dans les bases BASIAS (anciens sites industriels et activités de services) et BASOL (bases des sites pollués ou potentiellement pollués). Il n'est en outre pas inclus dans un secteur d'information sur les sols (SIS).

Une étude de diagnostic de pollution des sols est en cours de réalisation par le bureau d'études APAVE, mandaté par M. MOUCHE dans le cadre de la cession foncière.

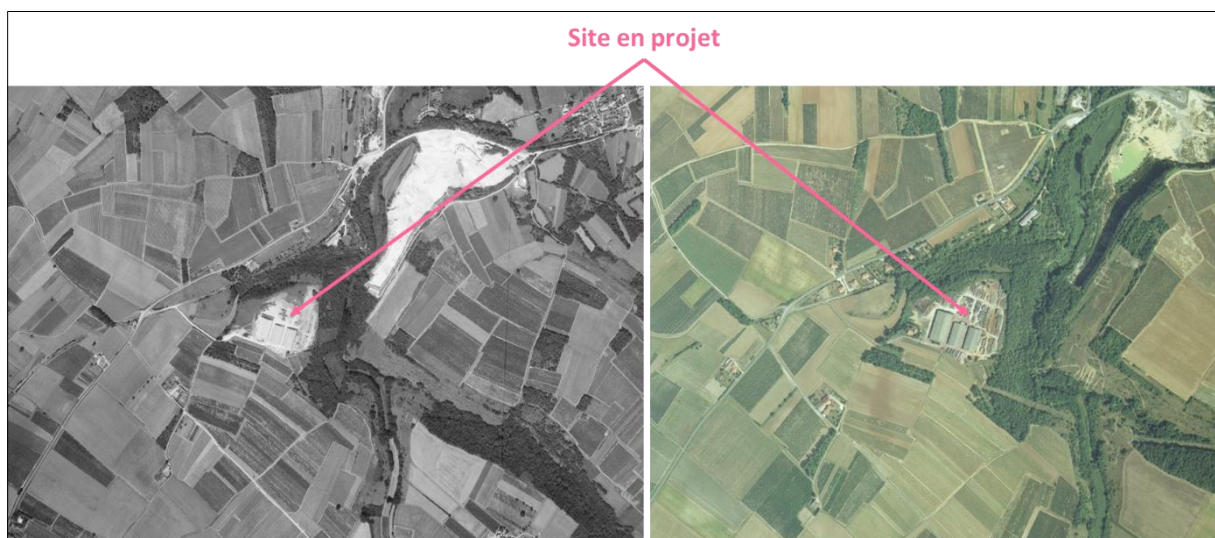


Figure 5 – Photographies aériennes (IGN) du site en 1980 et 1997

5. DESCRIPTION DU SITE ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES

5.1 PRESENTATION DU SITE

Le site d'une surface de 5.1ha est un site industriel à l'arrêt depuis 2018. Il comprend trois bâtiments existants d'une emprise au sol de 7 037m² et des espaces extérieurs laissés libres et remaniés historiquement pour le stockage du bois et les manœuvres d'engins d'exploitation.

Constructions	Emprise au sol (m ²)
Bâtiment 1	3 082
Bâtiment 2	1 862
Bâtiment 3	1 862
Habitation	231
TOTAL	7 037

Tableau 5 - Emprises au sol des constructions existantes

Le site présente également un quatrième bâtiment, anciennement à usage d'habitation.



Source : IGN ; Cadastre- Etalab

Figure 6 – Localisation des installations existantes

6. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES EXISTANTES

Le site n'accueille actuellement aucune activité classée. Il a été mis à l'arrêt en 2018.

7. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES PROJETEES

La MAISON ROY souhaite déménager ses activités sur ce site en réhabilitant les bâtiments existants. Elle projette :

- la réutilisation du bâtiment 1 pour l'implantation de son installation de préparation/conditionnement de boissons, intégrant également la création de locaux administratifs, de locaux sociaux, de locaux techniques nécessaires au fonctionnement de l'installation, de locaux de stockage pour les matières premières et les produits d'entretien des installations. Ce bâtiment comportera un local réfrigéré (3°C) ;
- le bâtiment 1 comportera en toiture l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur une surface de 1 902 m² ;
- la réutilisation du bâtiment 2 pour le stockage des produits finis et des matières premières nécessaires à la production. Ce bâtiment ne sera pas réfrigéré. Un sas de chargement de 26m² sera par ailleurs construit en façade nord ;
- l'implantation extérieure d'une cuve de propane (12.5t) pour l'alimentation des chaudières du site (0,634MW de puissance au total) ainsi qu'une cuve de dioxyde de carbone de 7,25 m³ pour le procédé de gazéification ;
- l'aménagement d'une voirie périphérique aux deux bâtiments, et comportant une aire de dépotage, un quai d'expédition, une zone de déchargement et des espaces dédiés au stationnement de véhicules légers (personnels et visiteurs) ;
- l'aménagement d'un bassin de rétention et de confinement des eaux accidentelles (641m³) ;
- l'aménagement d'une unité de traitement des eaux usées de process (lavage des installations) comportant une lagune aérée (300 m³), un lit planté de roseaux et un local technique de 180 m² nécessaire à son exploitation, construit en façade nord du bâtiment 3 ;
- un réseau de collecte des eaux pluviales, comportant trois espaces d'infiltration (suivant la topographie) pour une surface totale d'infiltration de 465 m² et un volume régulé de 469 m³ ;
- un dispositif d'assainissement non collectif pour les eaux usées sanitaires du site.
- Le bâtiment 3 ne fait pas l'objet d'aménagement dans l'immédiat.

7.1 NOMENCLATURE ICPE

Compte tenu des composantes du projet listées ci-dessus, le tableau suivant présente le classement du site au titre de la nomenclature des ICPE au terme du projet.

Rubrique ICPE	Libellé – Activité	Capacités des installations	Régime (rayon d'affichage)
2220-2-a	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction, fermentation, etc., à l'exclusion des activités classées par ailleurs et des aliments pour le bétail mais y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes. La quantité de produits entrants étant : 2. Autres installations : a) Supérieure à 10 t/ J	22,5 t/j	E
4718-2.b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL et biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations (*) y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées hors gaz naturellement présent avec exploitation de l'installation étant : 2. Pour les autres installations b. Supérieure ou égale à 6 t, mais inférieure à 50 t.	1 cuve aérienne de 12,5 t	DC

A : autorisation E : enregistrement DC : déclaration sous contrôle D : déclaration NC : non classé

Tableau 6 – Classement des installations et activités au terme du projet

L'entreprise relèvera de la rubrique 2220 pour son activité de pasteurisation. Elle sera soumise à l'Arrêté du 14/12/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de

l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2220 (préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale) de la nomenclature des ICPE.

La déclaration initiale relative à l'exploitation de la cuve de gaz est jointe en ANNEXE 9.

Les communes de BELLEVIGNE, BIRAC et CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE sont concernées par le rayon d'affichage de 1 km défini à l'art. R.512-46-11 du code de l'environnement et illustré sur le plan présenté en ANNEXE 13.

L'entreprise ne sera pas classée au titre des rubriques suivantes :

- 2910 : la puissance nominale des chaudières installées (0,634MW) ne dépassant pas 1 MW ;
- 1185-2-a : la quantité maximale de fluides visés par la rubrique sur site (73 kg) n'excédant pas 300 kg ;
- 1510 : le projet n'étant pas soumis à évaluation environnementale systématique et le stockage de matériaux combustibles (68 t) n'excédant pas 500 t ;
- 1511 : le volume stocké en local frigorifique (112 m³) n'excédant pas 1 000 m³ ;
- 1530 et 1532 : les volumes stockés de matières visées (respectivement 136 m³ et 211 m³) n'excédant pas 1 000 m³.

7.2 NOMENCLATURE LOI SUR L'EAU

Selon la nomenclature loi sur l'eau mentionnée à l'article R214-1 du code de l'environnement, le site sera classé au titre de la rubrique suivante :

Rubrique	Intitulé	Capacité du site	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha - (A) 2° Supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha - (D)	Infiltration La superficie interceptée par le projet est de 3,33 ha	D

A : autorisation D : déclaration NC : non classé

Tableau 7 – Classement du site au titre de la loi sur l'eau

8. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PROJETEES

La société MAISON ROY SARL prévoit l'implantation de son installation de préparation et conditionnement de boissons par réaménagement d'un site existant dont elle se porte acquéreur.

Les aménagements et locaux qui seront exploités seront localisés sur les parcelles 129 B 951 et 129 B 867 de la commune de BELLEVIGNE.

Le périmètre d'exploitation s'étend sur une surface de 5,1ha, les aménagements prévus s'étendent sur 3,32ha.

Le tableau ci-dessous indique les quantités journalières de matières premières entrantes et de produits finis sortants :

	Quantité (t/j)
Matières premières entrantes	22.5
Produits finis sortants	16

Tableau 8 – Quantités journalières de matières premières entrantes et de produits finis produits

8.1 AMENAGEMENTS PREVUS

8.1.1 Bâtiment 1 : Bâtiment de production

Le bâtiment de production présente une superficie de 3 082 m². Il présente une hauteur au faîtage de 8,78 m et une hauteur sous ferme minimale de 4,31 m.

Ce bâtiment existant sera réaménagé en vue d'accueillir :

- les locaux de production : comportant 26 cuves pour un stockage total de 91 m³ accueillant les boissons, des lignes de production avec une étape de pasteurisation et de conditionnement ;
- les locaux techniques annexes : TGBT, local onduleur, chaufferie, production de froid, laboratoire et stockage de produits d'entretien ;
- chambre froide pour le stockage de matières premières (jus de fruit) ;
- un local de stockages de fournitures liées à la production ;
- locaux administratif ;
- locaux du personnel.

Le tableau suivant recense par local les natures, quantités et modes de stockage, ainsi que l'équivalence en jour de production :

Nom du local	Nature	Quantités stockées	Mode de stockage	Equivalence en jour de production
PRODUITS CHIMIQUES	Produits d'entretien	4,05 t dont 0t inflammable	Bidons	58
ECHANTILLOTHEQUE ET ETIQUETTES	Matières premières sèches (conditionnement et emballage)	0,37 t, combustibles	Palettes au sol	<2
CHAMBRE FROIDE	Matières premières liquides (jus de fruits)	112 m ³ (~112t), incombustibles	112 IBC sur 2 niveaux	5
PRODUCTION	Produits finis en attente	16 t dont 0,6t combustible	Palettes au sol	1
TOTAL		132,4 t dont 1 t combustibles		

Tableau 9 – Stockages par local du bâtiment 1

8.1.2 Bâtiment 2 : Bâtiment de stockage

Le bâtiment 2 sera dédié au stockage des produits finis et de fournitures entrant dans le processus de production.

Ce bâtiment présente une superficie de 1 862 m². Il présente une hauteur au faîtage de 7,77 m et une hauteur minimale sous ferme de 4,4 m. Le projet intègre la construction d'un SAS de chargement de 26 m² portant la surface du bâtiment à 1 888 m².

Le tableau suivant indique les natures et quantités de matières susceptibles d'être stockées, en évaluant la part de matières combustibles.

Nature	Quantités stockées	Mode de stockage	Equivalence en jour de production
Produits finis	500 palettes = 471 t dont 18,6t combustibles	Palettes au sol	30
Matières premières sèches (conditionnement et emballage)	548 t dont 48,4 t combustibles	Palettes au sol	de 10 à 40
TOTAL	1 019 t dont 67 t combustibles		

Tableau 10 – Stockages du bâtiment 2

Le tableau ci-dessous donne la composition d'une palette de produits finis (en moyenne), permettant de déduire le tonnage de matières combustibles indiqué précédemment.

Une palette de produits finis conditionnés	Poids (kg)	Combustibles
Bois	20,2	OUI
Carton	9,6	OUI
Plastique	0,6	OUI
verre/alu	487,7	NON
prod finis (l)	417,3	NON
	6,7	OUI
TOTAL	942 kg	37,1 kg

Tableau 11 – Composition moyenne d'une palette de produits finis

8.1.3 Cuves de gaz

Le projet comporte l'implantation :

- d'une cuve aérienne de propane de 12,5 t au nord du site.
- d'une cuve aérienne de dioxyde de carbone en façade nord pour une capacité de 7,25 m³

8.2 PRODUCTION D'EFFLUENTS

8.2.1 Les effluents issus du process

8.2.1.1 Traitement des effluents de process

Fonctionnement

Le volume d'effluents est estimé à 40 m³/j sur 5j de fonctionnement. La charge polluante est ainsi de 40 kg DBO₅/j. En outre les activités de l'installation n'entraînent pas la production de micropolluants listés aux tableaux 3 et 4 du I et II de l'art. 36 de l'arr. du 14/12/2013, les effluents de process sont assimilables à des eaux usées domestiques en termes de pollutions.

La mise en œuvre d'un traitement sera nécessaire car le site est isolé d'un réseau d'assainissement collectif et la capacité du milieu récepteur est réduite, le cours d'eau Saint-Pierre présentant en effet des assècs en période d'étiage. Ce traitement a fait l'objet d'une étude préalable présentée en ANNEXE 10. Les étapes du système de traitement sont résumées ci-dessous :

- les effluents de process seront collectés par un réseau dédié vers l'unité de traitement, séparément des eaux pluviales collectées ;
- le traitement proposé comportera une lagune aérée de 300 m³ (aérateur de surface) faisant office de réacteur aérobique permettant l'oxydation biologique. Ce traitement est couplé à une étape de filtration membranaire.
- Il est prévu d'infiltrer les eaux en sortie du traitement, le rejet ne sera pas réalisé en cours d'eau.

Performances de traitement et valeurs limites d'émission (VLE)

Le tableau ci-dessous présente les concentrations d'émission et les flux qui seront rejetés, conformément aux valeurs limites d'émission (VLE) de l'art. 36 de l'arr. du 14/12/13 modifié. Les flux sont estimés à partir d'un rejet de 40 m³/j, soit l'hypothèse majorante de production.

Le dispositif d'infiltration des eaux usées traitées est choisi au regard de la sensibilité du milieu récepteur constitué par le réseau hydrographique à proximité, à savoir le ruisseau Saint-Pierre. En effet, ce cours d'eau présente des assècs en période d'étiage qui auraient conduit à une dégradation de la qualité du milieu en cas de rejet au cours d'eau. L'étude du bureau d'études EAU-MEGA est jointe en ANNEXE 11 et présente l'analyse de sensibilité de la nappe au droit du rejet d'eaux traitées. La nappe est située à environ 8 m de profondeur, ce qui permet de garantir une bonne filtration des eaux traitées avant qu'elles n'atteignent les eaux souterraines. Cette nappe ne comporte pas d'usage par ailleurs.

Paramètres	Concentrations maximales en sortie de traitement	Flux journalier rejeté maximal	VLE - résultats de l'étude AMR*	Arrêté 14/12/2013 (ICPE 2220)
unit.	(mg/l)	(kg/j)		
DBO5	100,0	4,00	NC*	100mg/l ou Rend. 95%
DCO	300,0	12,00	NC*	300mg/l ou Rend. 95%
MES	100,0	4,00	NC*	100mg/l ou Rend. 95%
NGL	30,0	1,20	NC*	-
Pt	10,0	0,40	NC*	-

*Résultats de l'étude d'acceptabilité du milieu récepteur (AMR): non concerné, le rejet n'est pas réalisé en cours d'eau

Tableau 12 – Valeurs limites d'émissions et flux rejetés par l'installation de traitement des eaux usées de process

Dysfonctionnement

Le volume retenu pour le bassin d'aération de l'unité de traitement (300 m³) est supérieur au volume théorique (163 m³), permettant à l'installation de faire face à un éventuel dysfonctionnement de l'unité de traitement pendant 4j, sans rejet d'effluent non traité.

Surveillance

L'exploitant veillera au bon fonctionnement de l'installation de traitement. Le principal paramètre d'évaluation du bon fonctionnement de la station de traitement est la DCO, l'exploitant réalisera la mesure de ce paramètre mensuellement. Conformément à l'art.56 de l'arr. du 14/12/2013 modifié, la surveillance de l'installation portera sur les paramètres suivants :

Paramètres	Fréquence de mesure
Débit	Journellement
Température	Journellement
pH	Journellement
DCO (sur effluent non décanté)	Mensuelle pour les rejets dans le milieu naturel
Matières en suspension	Mensuelle pour les rejets dans le milieu naturel
DBO5 (*) (sur effluent non décanté)	Mensuelle pour les rejets dans le milieu naturel
Azote global	Mensuelle pour les rejets dans le milieu naturel
Phosphore total	Mensuelle pour les rejets dans le milieu naturel

Tableau 13 - Paramètres et fréquences de surveillances de l'installation de traitement

Le programme de surveillance de l'installation comprendra également après quelques mois de mise en service de l'installation un bilan 24h réalisé sur l'ensemble des paramètres listés à l'art.56 de l'arr. du 14/12/13 modifié. Selon les résultats de ce bilan en concentration et flux journalier :

- le maître d'ouvrage mettra en œuvre la surveillance des paramètres dépassant les flux déclenchant des VLE définies à l'art. 36 de l'arr. du 14/12/13 modifié.
- pour le cas particulier des substances dangereuses visées par un objectif de suppression et éventuellement détectées, le maître d'ouvrage mettra en œuvre la démarche de réduction maximale mentionnée à l'art.22-2-III de l'arr. du 02/02/98 modifié. A noter que ces substances ne sont pas susceptibles d'être présentes dans les effluents.

8.2.1.2 Gestion des sous-produits

Le traitement des effluents de process engendrera la production de boues, épaissies sur lit planté de roseaux, la quantité estimée est de 19 t/an. Elles seront évacuées et valorisées par compostage.

8.2.2 Les eaux usées sanitaires

Le traitement des eaux usées sanitaires (locaux sociaux et administratifs) sera réalisé par un dispositif d'assainissement autonome faisant l'objet d'une demande auprès du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la communauté d'agglomération du Grand-Cognac.

8.2.3 Les écoulements accidentels

Pour le local de stockage des produits chimiques, le seul à comporter des matières dangereuses, les produits seront stockés dans des bidons de capacités unitaires inférieures à 250 litres, aucun produit inflammable ne sera stocké. La rétention sera réalisée pour un volume de 800 litres (3,2 m³ stockés au total) et selon la compatibilité des produits entre eux.

Les autres locaux de production et aire de dépotage de l'installation disposeront, en fonctionnement normal, d'un réseau de collecte drainant les écoulements vers l'unité de traitement des effluents industriels du site.

Dans le cas d'un écoulement accidentel ou d'un sinistre, les écoulements susceptibles d'être pollués seront collectés vers un bassin de rétention externe dédié, étanche et présentant un volume de 641 m³. Ce bassin de rétention permet ainsi la rétention ainsi que le confinement des eaux en cas de sinistre.

- ▶ **Ce volume est supérieur à 50% de la capacité totale des réservoirs (208 m³) et supérieur à la capacité du plus grand réservoir (5,7m³)**
- ▶ **Ce volume permet le confinement des eaux polluées lors d'un sinistre, dimensionné ci-dessous (V art. 20 de l'arr. du 14/12/13).**

Description	Volume (m ³)
Eau nécessaire à la lutte contre l'incendie	404
Eau liée aux intempéries (10l/m ² sur 3 034m ² - bâtiment 1)	31
Liquide stockés (bâtiment 1)	206
TOTAL=	641

Tableau 14 – Volume nécessaire au confinement lors d'un sinistre

Le réseau prévu pour collecter les eaux de lavage des installations vers le système de traitement en mode de fonctionnement normal de l'installation présentera une vanne permettant le basculement vers la rétention des écoulement accidentels.

8.2.4 Les eaux pluviales

Le projet intègre une gestion des eaux pluviales comportant un réseau séparatif acheminant les eaux pluviales des toitures et voiries vers des espaces de rétention-infiltration dimensionnés pour une pluie tricennale associée à un débit d'infiltration de 3 à 11,3 l/s (selon la localisation des zones d'infiltration).

La note de dimensionnement est présentée en ANNEXE 11 dans l'étude dédiée réalisée par le bureau d'études EAU-MEGA.

Considérant le faible niveau de trafic (voir § 8.4), la mise en œuvre d'un séparateur hydrocarbures n'est pas nécessaire.

Les eaux pluviales de l'aire de dépotage seront collectées vers la station de traitement des eaux de process durant les opérations de dépotage et vers l'ouvrage de gestion des eaux pluviales le reste du temps. En cas d'épandage accidentel, la manœuvre d'une vanne permettra de diriger les écoulements vers le bassin de rétention de 641 m³.

8.3 UTILITES

8.3.1 Alimentation en eau

Les installations du site seront alimentées en eau par le réseau public. La consommation projetée en eau est estimée à 7 000 m³/an avec un prélèvement journalier maximum de 30 m³. Un dispositif de disconnexion sur l'arrivée d'eau de ville sera présent.

L'eau servira au lavage des équipements de l'installations ainsi qu'aux locaux sociaux et administratifs.

8.3.2 Electricité

Les installations du site seront alimentées via un poste de transformation. La puissance d'alimentation du site sera de 600kVA. La consommation annuelle estimée sur le site sera de 374 000 kWh.

L'ensemble des installations électriques sera contrôlé par BREVIER ELECTRICITÉ

8.3.3 Gaz

Le site comporte un stockage de 12.5t de propane en réservoir aérien. La consommation annuelle prévisionnelle est de 45t par an. Cette cuve alimentera deux chaudières implantées au sein du bâtiment de production pour une puissance totale nominale de 0,634MW répartie entre une chaudière eau (0,250MW) et une chaudière vapeur (0,384MW). Ces équipements permettront le chauffage des locaux.

8.3.4 Groupes froid et compresseurs

L'entreprise disposera de trois groupes froid, contrôlés par l'entreprise CLIM FROID. Ces équipements permettent la réfrigération du local de stockage de matières premières (chambre froide, 3°C).

Description	Caractéristiques
Groupe froid	1 groupe eurodifroid R449A 2 circuits de 16 kg 1 groupe wesper R410A 17 kg 1 groupe delta process 24 kg R407C

Tableau 15 – Caractéristiques des groupes de froid

8.3.5 Déchets

Le tableau suivant présente les déchets produits catégorisés :

Type de déchets	Désignation	Code	Quantité annuelle produite	Type de stockage sur site (benne, container...)	Elimination
Déchets non dangereux	Cartons	20 01 01	14 t	Benne	Approval
	Verre	20 01 02	26 t	Benne	Approval
	Matières plastiques	20 01 39	13 t	Benne	Approval
	Déchets municipaux en mélange	20 03 01	16 t	Benne	Approval
	Boues provenant du traitement in situ des effluents	02 07 05	19 t	Lit planté de roseaux	Compost
Déchets dangereux	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	15 01 10	300 bidons 20 l	Sur palette 60 bidons	Enlèvement fournisseur LCP Quaron

Tableau 16 – Caractérisation des déchets produits par le site à l'issue du projet

8.3.6 Synthèse des consommations de l'installation

Les consommations projetées de l'entreprise sont synthétisées dans le tableau suivant :

Postes	Consommation annuelle projetée
Propane	536 422 MWh pcs / 45 t
Electricité	374 000 kWh
Eau (réseau)	7 000 m ³
Réactifs de traitement des eaux usées de process	Hypochlorite de sodium 13% 1 t, Acide citrique 0,1 t, Engrais NP 1 t
Produits chimiques	8,2 t

Tableau 17 – Synthèses des consommations

8.3.7 Moyens de secours

L'alerte

Elle sera donnée par le personnel ou l'exploitant en cas d'accident. L'exploitant s'assure de l'affichage des instructions nécessaires à l'alerte.

Moyens d'intervention propres à l'établissement

- L'entreprise disposera d'extincteurs judicieusement répartis. Le personnel est formé à la manipulation des extincteurs et aux situations d'urgence. Les formations du personnel seront renouvelées périodiquement.
- Une réserve d'eau incendie à destination des secours externes sera disposée à l'est du site et présentera un volume de 600 m³. Elle permettra d'assurer un volume pour un incendie d'une durée de 2 heures.

Le dimensionnement de cette réserve s'appuie sur le guide D9 présenté page suivante et sur un volume additionnel de protection pour le bâtiment 2 situé à 10 m du bâtiment 1. Ce volume de protection est calculé à partir d'un ratio de 70 m³ d'eau pour 30 m linéaires de façade (en l'occurrence 60 m).

RESULTATS	Vol.	unit.
CALCUL D9	404	m ³
Vol. supplémentaire (protection bâtiment 2)	140	m ³
TOTAL=	544	m³

Tableau 18 – Résultats du dimensionnement des besoins en eau

Description sommaire du risque					
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence		Ensemble du bâtiment 1 Surf. Tot. = 3034 m ²		Ensemble du bâtiment 2 Surf. Tot. = 1828 m ²	
Principales activités		Fascicule B _ code 21			
Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)		-112 m ³ de matière premières : jus de fruits (incombustibles); -4,05 t de produits d'entretien aucun inflammable -0,37 t matières premières sèches (emballages), combustibles - produits finis en attente = 16 t dont 0,6 t combustibles Total matières comb.=1 t		- produits finis : 471 t dont 18,6 t combustibles - matières premières de conditionnement : 548 t dont 48,4 t combustibles Estimation des matières combustibles présentes = 67 t	
Critère	Coefficients additionnels	Coefficients retenus pour le calcul			
		Activité	Stockage	Activité	Stockage
		Bâtiment 1		Bâtiment 2	
Hauteur de stockage (1) (2) (3)					
Jusqu'à 3 m	0	0	0,1	0	0,1
Jusqu'à 8 m	0,1				
Jusqu'à 12 m	0,2				
Jusqu'à 30 m	0,5				
Jusqu'à 40 m	0,7				
Au-delà de 40 m	0,8				
Type de construction (4)					
Ossature stable au feu ≥ 1 h	-0,1	0,1	0,1	0	0,1
Ossature stable au feu ≥ 30 min	0				
Ossature stable au feu < 30 min	0,1				
Matériaux aggravants					
Présence d'au moins un matériau aggravant (5)	0,1	0	0,1	0	0
Types d'intervention internes					
Accueil 24 h/24 (présence permanente à l'entrée)	-0,1	0	0	0	0
DAI généralisée reportée 24 h/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours (6)	-0,1	0	0	0	0
Service de sécurité incendie 24 h/24 avec moyens appropriés + équipe de seconde intervention en mesure d'intervenir 24 h/24 (7)	-0,3	0	0	0	0
Σ coefficients		0,1	0,3	0	0,2
1 + Σ coefficients		1,1	1,3	1	1,2
Surface de référence (S en m ²)		2 729	305	0	1 828
Qi = 30 x (S/500) x (1 + Σ coefficients) (8)		180	24	0	132
Catégorie de risque (9)		1	1	1	1
Risque 1 : Qi=Qi x 1		180	24	0	132

Risque 2 : $Q_i=Q_i \times 1.5$	0	0	0	0
Risque 3 : $Q_i=Q_i \times 2$	0	0	0	0
Risque spécial $Q_i = Q_i \times 3$	0	0	0	0
Risque sprinklé Q1, Q2 ou Q3/2 (10)	0	0	0	0
DÉBIT (11) REQUIS (m³/h)	180	24	0	132
DÉBIT RETENU (12) (13) (14) (m³/h)	204		132	
Soit en volume (m³)	408		263	
Sprinklage	Non		Non	

(1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage).

(2) En cas de présence exclusive de liquides inflammables ou combustibles (point d'éclair inférieur à 93 °C) dans des contenants de capacité unitaire > 1 min 3 s, retenir un coefficient égal à 0 (valable pour les stockages et les activités).

(3) Pour les activités, retenir un coefficient égal à 0.

(4) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte de l'installation d'extinction automatique à eau.

(5) Les matériaux aggravants à prendre en compte sont :

- fluide caloporteur organique combustible d'une capacité de plus de 1 min 3 s ;
- panneaux sandwichs à isolant combustible présentant un classement de réaction au feu B s1 d0 ou inférieur selon l'arrêté du 21 novembre 2002 ;
- bardage extérieur combustible (bois, matières plastiques) ;
- revêtement d'étanchéité bitumé sur couverture (sauf couverture en béton) ;
- aménagements intérieurs en bois (planchers, sous toiture, etc.) ;
- matériaux d'isolation thermique combustibles en façade et en toiture (matières plastiques, matériaux biosourcés, etc.) ;
- panneaux photovoltaïques.

Si la catégorie de risque retenue est déjà majorée du fait de la présence de panneaux sandwichs (voir chapitre 4.1.2), ceux-ci ne sont plus considérés comme des matériaux aggravants.

(6) Une installation d'extinction automatique à eau de type sprinkler peut faire office de détection automatique d'incendie.

(7) La présence seule d'équipiers de première intervention ou d'un service de sécurité utilisant uniquement des moyens de première intervention (extincteurs, RIA) ne permet pas de retenir cette minoration.

(8) Q_i : débit intermédiaire du calcul en m³/h.

(9) La catégorie de risque RF, 1, 2 ou 3 est fonction du classement des activités et stockages référencés en annexe 1. Pour le risque RF, voir également le chapitre 4.1.2.

(10) Un risque est considéré comme protégé par une installation d'extinction automatique à eau si :

protection autonome, complète (couvrant l'ensemble de la surface de référence) et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ; installation entretenue et vérifiée régulièrement ; installation en service en permanence.

(11) Le débit calculé correspond à la somme des débits liés aux activités et aux stockages dans la surface de référence considérée.

(12) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m³/h.

(13) Le débit retenu sera limité à 720 m³/h en cas de risque protégé par un système d'extinction automatique à eau. Tout résultat supérieur sera ramené à cette valeur.

(14) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (voir chapitre 5, alinéa 9) doit être distribuée par des points d'eau incendie situés à moins de 100 m des accès principaux des bâtiments et distants entre eux de 150 m maximum. Par ailleurs, les points d'eau incendie seront positionnés dans la mesure du possible de telle sorte que l'exposition au flux thermique du personnel amené à intervenir ne puisse excéder 5 kW/m².

Tableau 19 – Calcul D9

Moyens d'intervention hors établissement (externes)

- La caserne de pompier la plus proche est celle de CHATEAU-NEUF-SUR-CHARENTE à 3 km au nord-est.

Secours aux blessés

L'entreprise affiche les consignes d'urgence en cas d'accident ainsi que les numéros de téléphone suivants :

- SAMU : 15
- Pompiers : 18 ou 112
- Gendarmerie : 17
- HOPITAL DE CHATEAUNEUF : 05 45 70 83 70
- Centre hospitalier CAMILLE CLAUDEL : 05 45 78 20 53
- HOPITAL DE BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE : 05 45 78 78 00

8.3.8 Moyens de surveillance

Les locaux identifiés à risque incendie seront équipés d'un système de détection incendie. Les installations seront verrouillées en dehors des horaires d'ouverture.

8.4 CIRCULATION SUR LE SITE

Le site comprend 35 places de stationnement pour véhicules légers dont 27 à destination du personnel du site et 8 à destination des visiteurs du site. Ces emplacements sont localisés en 3 espaces de stationnement implantés en périphérie de la voie de circulation.

Les accès piétons depuis ces aires de stationnement vers le bâtiment de production sont sécurisés par un cheminement d'un mètre dédié avec passages piétons pour les traversées de voirie

Type de véhicule	Fréquence A/R par jour	
	Moyenne	Maximum
PL	3	6
Véhicules léger personnel et visiteur	28	40

Tableau 20 – Circulation sur le site

Le périmètre des installations sera accessible aux engins de secours.

9. SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES DES CONSTRUCTIONS

9.1 CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Bâtiment Local		Arr. prescription 2220 enregistrement LOCAL A RISQUE INCENDIE	Bât.1 Prod froid	Bât.1 Onduleur	Bât.1 TGBT	Bât.1 Chaufferie	Bât.1 Prod.chim.	Bât.2	
Dimensions	Longueur intérieure (en m)		11.75	3,46	6	11.75	11.57	59.9	
	Largeur intérieure (en m)		7.6	2,65	3.46	6.6	5.91	30.52	
	Surface intérieure (en m²)		89.29	9,18	20.79	77.55	68.34	1828	
	Hauteur sous plafond (en m)		3.8	3.8	4.5	3.8	3.7	-	
	Hauteur sous ferme (en m)		4.16	4.16	4.16	4.16	4.16	3.98	
	Hauteur au faîtage (en m)		9.08	9.08	9.08	9.08	9.08	7.71	
	Acrotère (oui / non)		NON	NON	NON	NON	NON	NON	
Matériaux	Charpente (bois, métallique...)	R15	Métallique ; non R15	Métallique ; non R15	Métallique ; non R15	Métallique ; non R15	Métallique ; non R15	Métallique ; non R15	
	Type de toiture	Broof (t3)	Broof (t3) bac acier	Broof (t3) bac acier	Broof (t3) bac acier	Broof (t3) bac acier	Broof (t3) bac acier	Broof (t3) bac acier	
	Isolant sous-plafond (oui/non)		Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Murs périphériques (béton cellulaire, parpaings)	A2 s1 d0 (B s3 d0 pour les locaux frigorifiques)	REI120	REI120	REI120	REI120	REI120	A2S1D0	
	Murs de séparation avec autre local (béton...)	10 mètres OU des parois, plafonds et planchers tous REI120	REI120	REI120	REI120	REI120	REI120	10m	
Nature du sol (béton, enrobée...)		Béton	Béton	Béton	Béton	Béton	Béton		
Portes et ouvertures	Portes/ouvertures Extérieures	Nombre	1	1	1	1	0	9	
		Surface (m²)	5	5	5	5	0	94	
		Matériaux	Métallique	Métallique	Métallique	Métallique	-	Métallique	
		Résistance au feu		porte EI2 120 C	porte EI2 120 C	porte EI2 120 C	porte EI2 120 C	porte EI2 120 C	-
	Portes/ouvertures Intérieures	Nombre	0	0	0	1	1	0	
		Matériaux		-	-	-	Métallique	5	-
		Résistance au feu	porte EI2 120 C/ degré de résistance au feu équivalent à celui de la paroi	-	-	-	porte EI2 120 C	porte EI2 120 C	-
Mise en rétion (oui / non)		OUI Extérieure	Non	Non	OUI Extérieure	OUI Intérieure	Non		
Description des éléments de sécurité incendie	Intervention	Présence de PIA/RIA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
	Détection	Incendie	Obligatoire dans chaque local à risque incendie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
		Intrusion		Non	Non	Non	Non	Non	Non

Tableau 21 – Caractéristiques constructives des locaux à risques incendie de l'installation projetée

Bâtiment		Arr. prescription 2220 enregistrement AUTRE LOCAL	Bât.1	Bât.1	Bât.1	Bât.1	Bât.1
Local			Zone Loc.sociaux	LABO	Stock. froid	Zone de production	Stock. Ech/etiq
Dimensions	Longueur intérieure (en m)		56,47	11,56	17,56	73,56	20,75
	Largeur intérieure (en m)		11,56	4,14	9	26,64	3,58
	Surface intérieure (en m²)		652,79	47,86	157,64	1828	73,9
	Hauteur sous plafond		2,5	2,5	4,8	5,4	4,5
	Hauteur sous ferme (en m)		4,16	4,16	4,16	4,16	4,16
	Hauteur au faîtage (en m)		9,08	9,08	9,08	9,08	9,08
	Acrotère (oui / non)		Non	Non	Non	Non	Non
Matériaux	Charpente (bois, métallique...)		Non R15 Métallique	Non R15 Métallique	Non R15 Métallique	Non R15 Métallique	Non R15 Métallique
	Type de toiture		Broof (t3) bac acier	Broof (t3) bac acier	Broof (t3) bac acier	Broof (t3) bac acier	Broof (t3) bac acier
	Isolant sous-plafond (oui/non)		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Murs périphériques (béton cellulaire, parpaings)		A2 s1 d0 Bs3d0 pour les locaux frigorifiques	Bs3 d0	Bs3 d0	Bs3 d0	Bs3 d0
	Murs de séparation avec autre local (béton...)		A2 s1 d0 Bs3d0 pour les locaux frigorifiques	Bs3 d0	Bs3 d0	Bs3 d0	Bs3 d0
	Nature du sol (béton, enrobée...)		Béton	Béton	Béton	Béton	Béton
Portes et ouvertures	Portes/ouvertures Extérieures	Nombre	1	0	0	5	0
		Surface (m²)	2.2			56.9	
		Matériaux	Bs3 d0	-	-	Bs3 d0	-
		Résistance au feu	Portes ordinaires	-	-	Portes ordinaires	-
	Portes/ouvertures intérieures	Nombre	16	2	1	-	1
		Matériaux	Bs3 d0	Bs3 d0	Bs3 d0	-	Bs3 d0
		Résistance au feu	porte EI2 30 C / degré de résistance au feu équivalent à celui de la paroi	Portes ordinaires	Portes ordinaires	Portes ordinaires	-
Description des éléments de sécurité incendie	Mise en rétention (oui / non)		Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Intervention	Présence de PIA/RIA	Non	Non	Non	Non	Non
		Alarme incendie type 4					
	Détection	Incendie					
Intrusion			Non	Non	Non	Non	Non

Tableau 22 – Caractéristiques constructives des autres locaux de l'installation projetée

9.2 CANTONNEMENTS ET DESENFUMAGE

Conformément à l'art. 13 de l'arr. du 14/12/13, le bâtiment 1 et le bâtiment 2 comporteront des cantonnements et des dispositifs de désenfumage. Le tableau ci-dessous résume les caractéristiques surfaciques.

- les cantons présenteront une surface inférieure à 1 600 m² de toiture projetée pour une longueur maximale de 60 m ;
- ils présenteront une hauteur d'un mètre et un classement 30DH ;
- les exutoires DENFC présenteront des commandes sont automatiques et manuelles ;
- les DENFC présenteront une surface unitaire de 2,17 m² ;
- ils seront implantés à plus de 4 m des murs coupe-feu séparant les locaux abritant l'installation des autres locaux ;
- leurs caractéristiques seront conformes à la norme NF EN 12 101-2 en vigueur.

Bâtiment	Identifiant du canton	Surface du canton (m ² de toiture projetée)	Nombre de DENFC	Surface cumulée des DENFC (m ²)	% Surface du canton (m ² toiture projetée)	Nombre minimal de DENFC
1	B1-1	429	4	8,68	2,02%	2
1	B1-2	731	7	15,19	2,08%	3
1	B1-3	241	3	6,51	2,70%	1
1	B1-4	503	5	10,85	2,16%	2
1	B1-5	857	8	17,36	2,03%	4
1	B1-6	284	4	8,68	3,06%	1
2	B2-1	917	9	19,53	2,13%	4
2	B2-2	911	9	19,53	2,14%	4

Tableau 23 – Surfaces cumulées des DENFC par cantonnement

10. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

10.1 CAPACITES TECHNIQUES

Les trois associés bénéficient de plus de 15 ans d'expérience d'administration et de gestion de la société familiale créée il y a près d'un siècle en sus de leur formation initiale de management et études viticulture-œnologie. Le responsable sécurité, outre ses années d'expérience au sein de la société bénéficie d'une formation mécanique et maintenance.

10.2 CAPACITES FINANCIERES

Le tableau suivant présente les capacités d'autofinancement et les chiffres d'affaires réalisés sur les 3 dernières années.

ANNEE	CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT	CHIFFRE D'AFFAIRES
2021	292 532 €	1 794 588 €
2020	281 000 €	1 704 155 €
2019	218 333 €	1 653 475 €

Tableau 24 – Capacités d'autofinancement et chiffres d'affaires

Le montant des travaux projetés sur le site s'élève à 4 305 000 €, répartis de la façon suivante :

Postes de dépenses	Échéance	Coûts € HT
Foncier	2022	1 200 000
Etudes		
Travaux	Octobre 2022 à mars 2023	3 105 000
VRD		441 000
Gros œuvre		388 000
Désamiantage		93 000
Charpente /serrurerie		148 000
Couverture/Bardage		268 000
Panneaux et menuiseries		485 000
Sols		95 000
Second œuvre bureaux		94 000
Equipements		60 000
Station de traitement des eaux usées		273 000
Installations de process		89 000
Installations frigorifiques		46 000
CVC et fluides		396 000
Electricité		229 000
TOTAL	Mars 2023	4 305 000

Tableau 25 – Investissements du projet

Ces investissements seront financés par emprunts bancaires pour une durée de 15ans auprès des banques suivantes :

- Crédit agricole,
- Crédit mutuel,
- Banque populaire.

11. COMPATIBILITE DU PROJET AUX DOCUMENTS ET SERVITUDES D'URBANISME

11.1 CARTE COMMUNALE

La commune de BELLEVIGNE dispose d'une carte communale établie pour la commune d'ERAVILLE approuvée en mars 2011, avant la création de la commune par fusion des communes d'ÉRAVILLE, MALAVILLE, NONAVILLE, TOUZAC ET VIVILLE.

Comme indiqué sur la figure ci-dessous, le site est classé en zone Ua de cette carte communale, il s'agit d'une zone urbaine constructible *réservée aux constructions et installations notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des lieux habités.*

Le site comprend également deux parcelles en zone N, correspondant à la voie d'accès au site.

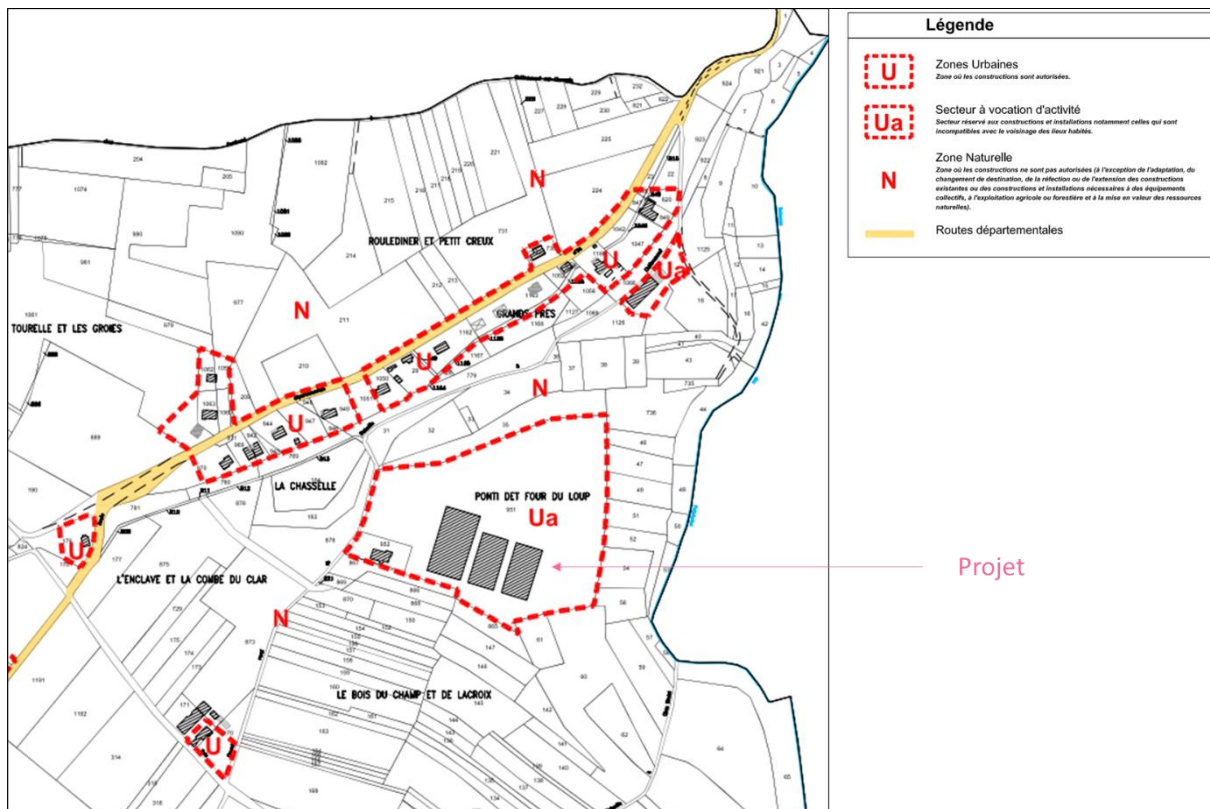


Figure 7 – Extrait de la carte communale de la commune de BELLEVIGNE

► **Le projet est compatible avec le document d'urbanisme.**

11.2 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

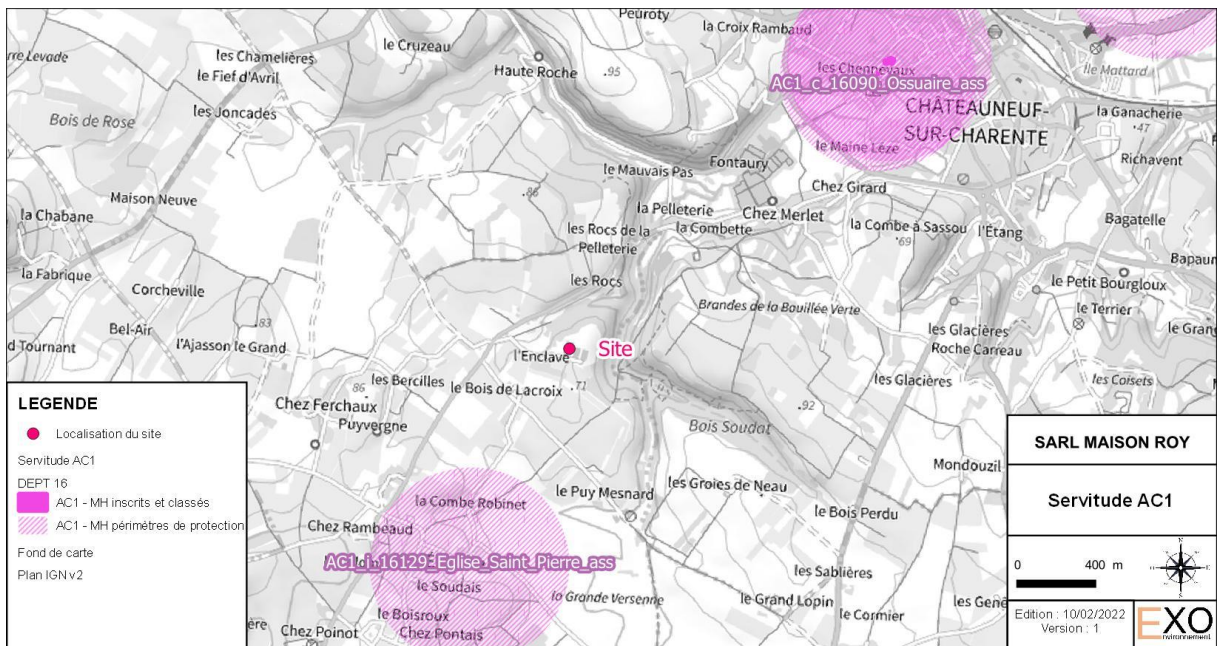
Les servitudes d'utilité publique suivantes sont présentes dans les environs du site :

La servitude AC1 relative à la protection des monuments historiques inscrits ou classés. Les monuments de la commune de BELLEVIGNE sont listés ci-dessous et leur situation vis-à-vis du site illustrée ci-après :

N°	Nom	Inscrit/classée	Situation vis-à-vis du projet
16386	Eglise Saint Pierre	Classé	7,1 km au sud-ouest
16129	Eglise Saint Pierre	Inscrit	1,3 km au sud du site
16204	Eglise Saint Saturnin	Inscrit	3,3 km au sud du site

Tableau 26 – Monuments historiques inscrits ou classés au sein de la commune de BELLEVIGNE

► **Le projet n'est pas concerné par cette servitude.**

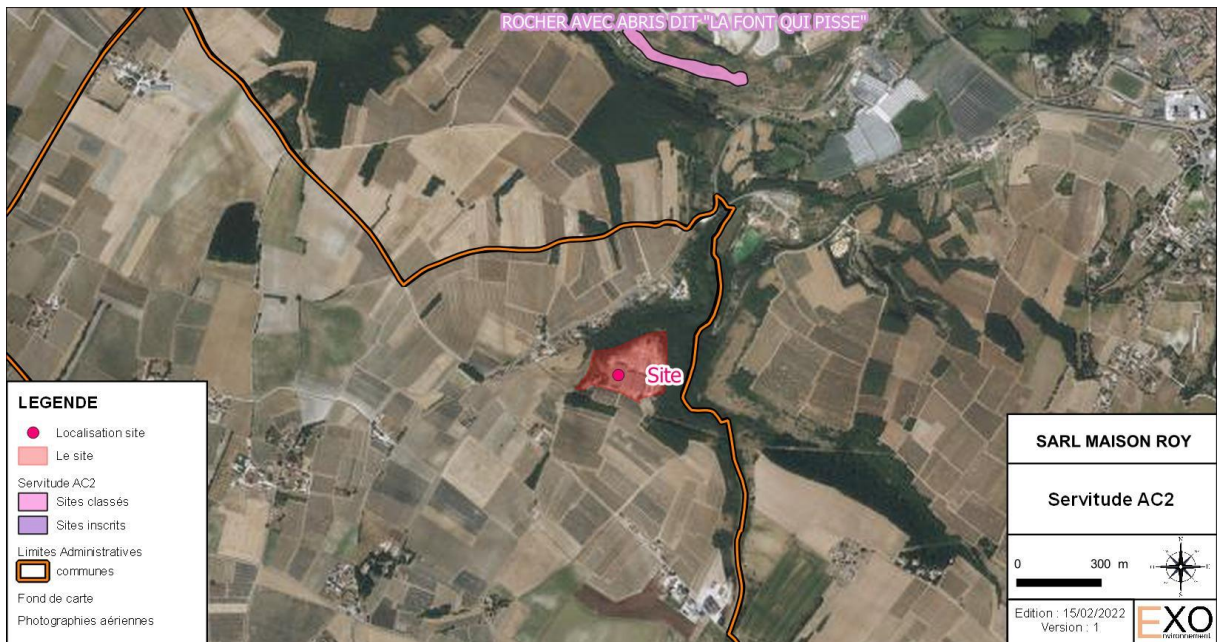


Source : DDT 16

Figure 8 – Servitude AC1

La servitude AC2 relative à la protection des sites et monuments naturels (classés ou inscrits). Le site classé le plus proche projet est localisé à environ 1 km au nord (ROCHER AVEC ABRIS DIT "LA FONT QUI PISSE"), sans covisibilité avec le projet.

► **Le projet n'est pas concerné par cette servitude.**



Source : DDT 16

Figure 9 – Servitude AC2

La servitude AC4 relative à la protection du patrimoine architectural et paysager. L'installation est implantée à plus de 10 km de telles servitudes.

► **Le projet n'est pas concerné par cette servitude.**



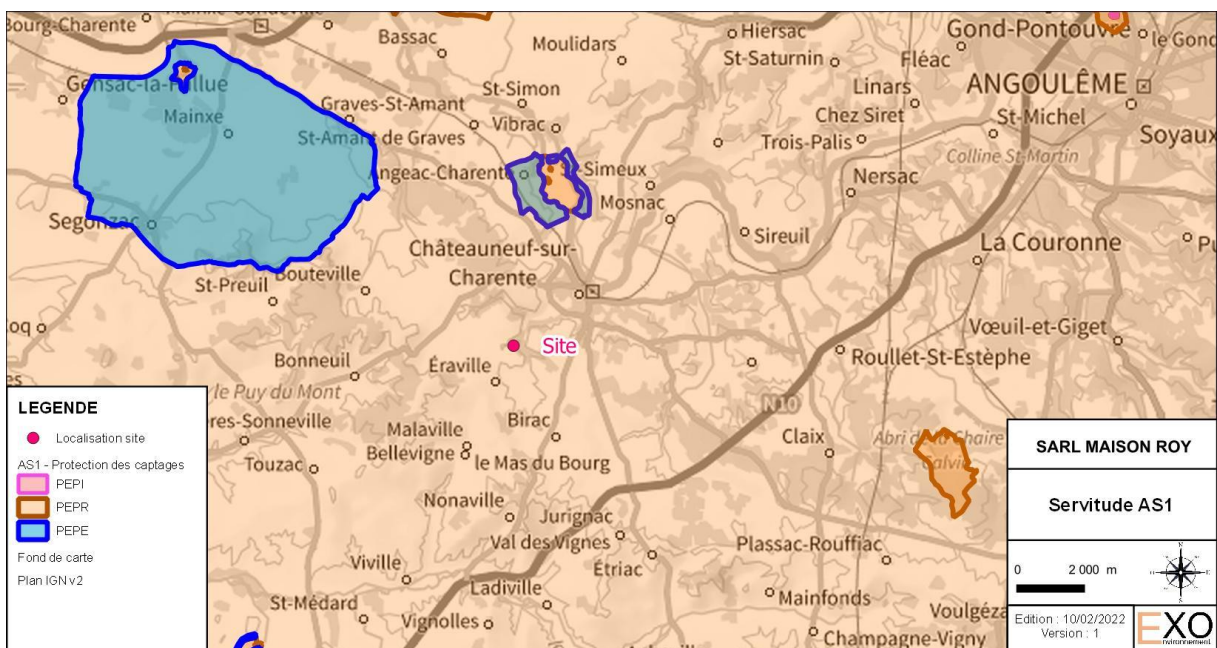
Source : DDT 16

Figure 10 – Servitude AC4

La servitude AS1 résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales. La commune de BELLEVIGNE est concernée par une servitude AS1 attachée à la protection des captages d'eau potable. Elle est intégralement incluse dans le périmètre de protection rapprochée du captage de COULONGE-SUR-CHARENTE dont la principale problématique est la pollution par les pesticides.

Le site est inscrit dans le PP rapprochée du captage de Coulonge dans un secteur général dont les limites correspondent au bassin hydrologique du captage, ce dernier étant localisé à environ 60 km au nord-ouest du site. Les composantes du projet ne sont pas concernées par les interdictions applicables à ce secteur (art. 2.II.A de l'arrêté inter préfectoral du 31/12/1976).

► **Le projet est compatible avec cette servitude.**



Source : DDT 16

Figure 11 – Servitude AS1

La servitude T5 dite « servitude aéronautique de dégagement », créée afin d'assurer la sécurité de la circulation aérienne de l'aérodrome de COGNAC-CHATEAUBERNARD. Cette servitude aéronautique